

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt – trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, non pas dans le lieu habituel de ses séances, mais exceptionnellement à la salle polyvalente, pour cause de pandémie, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINCE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Avaient donné procuration : Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Marie-José GUIGNABEL à Monique BEAUVY-VIEILLEMARINCE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Violette JANET-WIOAND à Anne-Marie AUBESSARD, Alain VERMOREL à Philippe BRUGERE, Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD

Excusé : David DUMAS

Date de la convocation : 12 Février 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION 2024 –01 – 11 CINEMA - DENOMINATION

Monsieur le Maire rappelle la réhabilitation totale du bâtiment abritant entre-autre le Cinéma "Le Soubise ". Cette structure porte le nom du lieu tel qu'inscrit au cadastre.

Pourquoi donner un nom à un cinéma ?

La tendance nouvelle autorise à une reconnaissance au profit de femmes ou d'hommes de leur vivant et qui sont plébiscités comme par exemple les champions sportifs ou les artistes.

Dénommer cette structure, c'est identifier ce cinéma par rapport aux autres, lui donner une incarnation. C'est également rendre hommage à une personne (acteur, réalisateur) qui a un impact positif sur le cinéma, à ce qu'elle incarne et à son éventuel combat.

C'est être une source d'inspiration pour les personnes qui fréquentent le lieu.

C'est bénéficier de l'image d'une personnalité et de son "entregent " si cette personnalité est vivante.

C'est dans une perspective de projet.

Pourquoi la proposition de "salle Julie Gayet" ?

C'est une actrice connue et reconnue (césar 2014 meilleur second rôle, prix Romy Schneider)

Elle est également réalisatrice et productrice.

Elle est aussi auteure (Ensemble on est plus fortes), engagée dans un combat contre les violences faites aux femmes et fondatrice de l'association Info-Endométriose.

Créatrice du prix "Gisèle Halimi" (concours d'éloquence qui dénonce le sexisme par le verbe),

marraine et soutien actif de plusieurs associations nationales (La Fondation des Femmes) ou corréziennes (SOS Violences Conjugales), Julie GAYET aide à leur trouver des soutiens financiers.

Enfin, elle est désormais Corrèzienne, résidente à Tulle.

Julie GAYET nous fera bénéficier de son "entregent" (acteurs, réalisateurs, chanteurs) pour développer la visibilité et la fréquentation du cinéma.

Sandra CHARRIERE demande s'il n'existe pas d'autres personnalités culturelles en Corrèze dont on pourrait dénommer la salle de cinéma ? Philippe BRUGERE répond qu'il est à l'écoute de toute proposition, et précise qu'il faut demander préalablement à ces personnalités (ou à leur famille si ces personnalités sont décédées) l'autorisation d'utiliser leur nom ; il a obtenu l'accord de Julie GAYET.

Philippe BRUGERE demande à Sandra CHARRIERE les noms de personnalités du cinéma en Corrèze qui pourraient être proposées ? Sandra CHARRIERE indique qu'Oliver MARCHAL a tourné son film en partie à Meymac. Philippe BRUGERE répond qu'en effet MEYMAC est un lieu actuellement qui inspire et développe la culture, qu'Oliver MARCHAL n'a pas d'attache à la Corrèze, et qu'il ne symbolise pas les engagements portés par Julie GAYET.

Après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE ABSOLUE**, Corinne BRINDEL, Thierry BAILLARD et Sandra CHARRIERE votant CONTRE,

DECIDE de procéder à la dénomination de la salle du Cinéma communal ;
APPROUVE le nom de Julie GAYET
DECIDE de confier au Syndicat de la Diège la préparation technique de la dénomination ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait certifié conforme,
Meymac, le 23 Février 2024

Le Maire,



Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20240226-2024-01-12-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024